

43 – INÉGALITÉS ET JUSTICE SOCIALE

A – Les inégalités sont-elles injustes ?

1 – **Comment concilier inégalité et justice ?**

1 – À première vue, les notions de justice et de justice sociale paraissent synonymes. Mais c'est oublier que la justice peut n'exprimer que des droits abstraits selon un principe arithmétique : à travail égal, salaire égal (on parlera alors de « justice commutative »). L'idée de « justice distributive » (selon la distinction établie par Aristote) oblige par contre à considérer la progression géométrique (celui qui produit davantage doit recevoir un salaire supérieur), en fonction des inégalités existantes et reconnues comme telles. Un des problèmes centraux liés à la notion de justice sociale est donc son rapport à l'idéal d'égalité.

Le but de la justice sociale n'est pas d'éliminer les inégalités dites naturelles, découlant de la différence normale entre les humains, mais de corriger les injustices produites et augmentées par les mécanismes sociaux, culturels et politiques, ce qui implique notamment de remédier aux inégalités sociales. On parle de « justice corrective ». La justice sociale, si elle postule la propension à l'égalité, ne revient aucunement à l'égalitarisme. On doit même considérer ce dernier comme une forme sournoise d'injustice sociale, ne rendant pas justice à l'apport spécifique et aux besoins particuliers des individus.

(Source : Dictionnaire Suisse de politique sociale, <http://www.socialinfo.ch>, 2006)

Q1 – Quels sont les deux sens du mot justice ?

-
-

Q2 – Quelles sont les trois formes de la justice sociale présentées dans le texte ?

-
-
-

2 – Supposons que notre société compte 100 millions de membres, tous à peu près égaux quant à la richesse - 100 euros chacun - et aux talents tout à fait semblables, à une petite exception près : les chansons de MC Solaar nous plaisent tellement que nous sommes tous désireux d'acheter le nouvel album qu'il vient de mettre en vente au prix unitaire de 10 euros, Notre patrimoine chute sur le champ à 90 euros, tandis que celui de MC Solaar passe sans tarder à mille millions d'euros (abstraction faite de quelques brouillies en frais de production et de promotion, dont on nous pardonnera de ne pas tenir compte). Voilà donc notre rappeur plus de onze millions de fois plus riche que chacun d'entre nous ! Cela par le simple effet d'une juste circulation des droits de propriété à partir de la (non moins juste) situation égalitaire initiale. L'État ne pourra pas arguer de l'inégalité résultante pour effectuer quelque redistribution que ce soit, ce serait là bafouer la liberté qu'a chacun de nous d'user à sa guise de la richesse et des talents qu'en toute justice il détient.

(Source : Texte inspiré de la parabole de Nozick auteur de *Anarchie, Etat et utopie* – 1974)

Q3– Pourquoi l'auteur considère-t-il que les inégalités peuvent être justes ?

-
-
-

3 – Le débat sur les inégalités a été renouvelé au début des années 1970 avec la publication de l'ouvrage de John Rawls, *Théorie de la justice*. Il veut montrer que le libéralisme n'est pas incompatible avec la justice sociale. Pour lui, une société libérale doit défendre le principe de liberté : elle doit garantir les libertés fondamentales (liberté d'entreprise, liberté d'expression, droit de vote...). Cette société est juste si elle satisfait à deux autres principes : 1) Principe de différence. Seules sont acceptables les inégalités qui sont à l'avantage de chacun. Rawls fonde la justice sociale sur un principe de maximisation du minimum : les inégalités sont justes dès lors qu'elles améliorent la situation des plus défavorisés.2) Principe de juste égalité des chances. Les inégalités doivent correspondre à des positions ou à des fonctions ouvertes à tous. L'Etat doit garantir une égalité des chances d'accès aux postes procurant des avantages.

Rawls modifie sensiblement les thèses libérales :

- Il rejette les thèses de V.Pareto qui font reposer les inégalités sur des différences de talent ou de productivité ;
 - Il justifie les interventions de l'État qui suppriment les inégalités sont les plus démunis ne pourraient pas profiter.
- (Source : F.Teulon, *Le Rôle de l'État dans l'économie*, Seuil, 1997)

4 – D'abord un « principe d'égalité de liberté » qui permettrait à chacun d'entreprendre ce que bon lui semble pour obtenir la réalisation des fins qu'il se propose : "*Chaque personne doit avoir le droit de la plus grande liberté fondamentale, compatible avec une liberté semblable pour tous*". Ainsi le droit de vote et l'égalité éligibilité, les libertés d'opinion, d'expression et de réunion, le droit de propriété privée...seraient assurés en application du premier principe.

Mais, ces avantages étant reconnus, il se trouve que des inégalités vont se manifester : les plus forts, les plus doués, les plus favorisés par le sort...vont s'imposer progressivement, de sorte que les inégalités vont se renforcer mutuellement, puis se perpétuer. D'où l'affirmation d'un « principe de différence » et d'un « principe d'égalité des chances » : "Les inégalités sociales et économiques doivent être aménagées de telle sorte qu'elles soient

- assurées, en dernière analyse, pour le plus grand profit des plus défavorisés ;
- attachées à des emplois et à des postes accessibles à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances".

Toutefois le premier principe primant les autres. On ne doit pas, pour combattre l'inégalité, aller à l'encontre des libertés fondamentales. De même, le troisième principe a priorité sur le second. On ne doit pas restreindre l'égalité des chances au profit d'une amélioration des conditions de vie de chacun.

(Source : F.Terré, *Individu et justice sociale, autour de John Rawls*, Ed. du Seuil, 1988)

Q4 – Comment John Rawls résout-t-il l'opposition entre la liberté et l'égalité ?

-
-
-
-

Q5 – Que doit faire l'État pour rendre la société juste ?

-
-

5 – Une société plus juste est-elle possible ? Cette question est au coeur des débats publics depuis les révolutions américaine et française. Elle représente aussi un des grands problèmes de la philosophie politique. L'un des intellectuels les plus influents au monde, Amartya Sen, livre aujourd'hui sa théorie de la justice.

L'économiste indien distingue d'abord deux familles de pensée. De Hobbes à Kant en passant par Locke et Rousseau, la première "s'est concentrée sur la recherche de dispositifs sociaux parfaitement justes". Elle culminerait avec le philosophe américain John Rawls (1921-2002), à qui le livre est dédié. Mais il existerait une autre tradition, allant d'Adam Smith à Marx en passant par Condorcet et John Stuart Mill, pour laquelle la question de la justice ne peut être résolue que par "comparaisons entre les divers modes de vie que les gens pourraient avoir" sous l'effet de différentes institutions.

Or pour Sen, les hypothèses de Rawls, qui redéfinissent la justice comme "équité", sont critiquables en ce qu'elles recourent à "une simplification arbitraire et radicale d'une tâche immense et multiforme : mettre en harmonie le fonctionnement des principes de justice et le comportement réel des gens". La tradition à laquelle Sen se rattache vise moins à chercher des principes de justice pure qu'à limiter en pratique les "injustices intolérables" : le combat contre l'esclavage mené par la révolutionnaire anglaise Mary Wollstonecraft et d'autres, au XVIII^e siècle, explique-t-il, ne s'est pas fait "dans l'illusion qu'abolir l'esclavage rendrait le monde parfaitement juste". Plus largement, Sen invalide dans la philosophie politique toutes les démarches en surplomb qui visent à trouver des procédures idéales pour obtenir une diminution des inégalités.

Sa méthode découle du constat suivant : il existe toujours une pluralité des systèmes de valeurs et de critères pour penser la justice. A ce sujet, il donne un exemple. Soit une flûte qu'il faut attribuer à un seul parmi trois enfants. Le premier déclare la mériter parce qu'il est le seul à savoir en jouer ; le second clame qu'il est le seul à ne pas avoir de jouet ; le troisième affirme qu'il a fabriqué l'objet de ses propres mains. Dans ce cas, l'attribution est impossible à effectuer sans contredire au moins un principe de justice. Pour Sen, une résolution non violente de ce type de conflit ne peut pas venir d'une institution mais seulement d'une délibération publique.

Mais elle implique aussi qu'on ait auparavant exclu les critères non pertinents pour mesurer la justice. C'est sur ce terrain en particulier que la philosophie de Sen s'appuie sur sa théorie économique hétérodoxe. Ainsi, Rawls est à nouveau critiqué, mais cette fois pour avoir défini la justice comme distribution équitable des biens. Selon Sen, en effet, les manières d'utiliser ces biens et d'en bénéficier pour accroître sa capacité d'agir sont différentes selon les dispositions des individus et leurs milieux sociaux. Avoir une voiture, par exemple, ne constitue pas pour tous ce que Sen appelle une "capabilité", c'est-à-dire une possibilité d'améliorer effectivement son sort dans une direction souhaitée. Cette voiture ne sera convertie en liberté concrète que pour une personne ayant un permis de conduire et recherchant la mobilité, dans une société où la circulation est libre et où les embouteillages ou la pollution ne la rendent pas plus coûteuse que désirable. "L'avantage d'une personne, écrit Sen, est jugé inférieur à celui d'une autre si elle a moins de capabilité - de possibilités réelles - de réaliser ce à quoi elle a des raisons d'attribuer de la valeur." Les questions de justice ne peuvent donc se réduire à des problèmes de répartition des richesses, ni non plus être ramenées aux différences de bien-être perçu.

Sen place ainsi l'égalisation des libertés concrètes entre individus au centre de toute quête de justice. Il s'oppose cependant aux philosophes libéraux, qui considèrent que toute diminution des inégalités entravant les libertés serait mauvaise. Pour lui, cette priorité donnée à la liberté ne saurait constituer un absolu, car l'égalité comme la liberté sont appréciées et désirées différemment par les individus. Selon ce "pluralisme raisonné", le progrès de la justice est inséparable de l'approfondissement de la démocratie, entendue comme délibération la plus large possible.

(Source : Laurent Jeanpierre, "L'Idée de justice", d'Amartya Sen, Le Monde du 22 janvier 2010)

Q6 – Quelles sont les deux principales critiques que fait Sen à la théorie de la justice de Rawls ?

-
-

-
-
-

Q7 – Quelles sont les principales propositions de sen pour rendre la société plus juste ?

2 – Un traitement inégal peut-il être juste ?

1 – Le principe d'équité doit désormais aller au-delà de la stricte application du principe de l'égalité des chances : reconstituer celle-ci passe désormais par le principe de la "discrimination positive" ; la simple égalité d'accès à des prestations banalisées ne suffit plus.

Un soutien particulier doit par exemple être donné à ceux qui ont des difficultés à suivre l'enseignement, à se placer en bonne position sur le marché du travail, ou qui sont victimes d'un cumul de handicaps particulièrement. Il n'est pas sûr qu'il faille aider aujourd'hui toutes les familles de la même façon. De manière plus générale, l'optique de la "discrimination positive" peut conduire à revoir le principe de gratuité de certains services publics. Celle-ci fonctionne le plus souvent au profit des catégories les plus favorisées. La gratuité fait, jusqu'à présent, corps avec la conception française de l'égalité. (Source : Alain Minc, *La France de l'an 2000*, Ed Odile Jacob, 1994)

Q1 – Que signifie le principe de *discrimination positive* ?

.....

Q2 – Quelle politique remet-elle en cause ?

.....

Q3 – Sur quelle égalité repose-t-elle ?

.....

2 – A la suite d'émeutes raciales particulièrement violentes et du mouvement en faveur des droits civiques (*Civil rights Act*, 1964), les programmes appelés *affirmative action* se multiplient aux Etats-Unis.[...] Ainsi, progressivement, les Afro-américains, les « Hispaniques », les femmes, les descendants des populations autochtones (*Native Americans*) et parfois les Asiatiques bénéficient d'un dispositif visant à les aider à rattraper leur retard dans le monde de l'éducation (admission dans les universités), en terme d'emploi et dans l'attribution de marchés publics. Remédier à la sous-représentation statistique de ces groupes passe alors principalement par l'établissement de quotas (places et contrats réservés). [...]

Admettre à l'université un candidat dont la note est faible parce qu'il appartient à un groupe « défavorisé », aux dépens d'un candidat dont la note est élevée, parce qu'il vient d'une famille d'immigrés européens semble parfaitement contradictoire avec l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Dans les faits, ces mesures ont indéniablement permis d'accélérer la mobilité ascendante d'une partie de la population, notamment de la communauté afro-américaine. Par exemple, le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, affirme qu'il n'aurait jamais pu devenir général sans l'*affirmative action*. [...] Cependant, ceci n'est pas sans poser de sérieuses difficultés. Un processus de stigmatisation est fatalement contenu par cette politique qui dès lors, peut être rejetée par ceux qui en sont les premiers bénéficiaires. Un doute sur leurs compétences réelles subsiste, aussi bien dans leurs esprits que dans celui des autres (qui ont vite fait de les étiqueter). Ainsi, certains membres des « minorités visibles » souhaitent l'abolition de ces mesures qui jettent le discrédit sur leurs mérites. (Source : Eric Keslassy, *La discrimination positive aux Etats-Unis et en France*, Ecoflash n° 194, décembre 2004)

3 – La République française ne reconnaît qu'une seule communauté : celle des citoyens. Dans ce cadre, elle s'est toujours montrée très soucieuse de ne pas faire apparaître les spécificités attachées aux groupes ethniques ou religieux. Dès lors, on analyse très souvent l'éventuelle mise en place d'un traitement préférentiel fondé sur des critères « ethniques » comme une étape occasionnant à la fois le dépassement de ce modèle républicain et la reconnaissance d'une société multiculturelle. La peur de voir s'instituer un communautarisme à l'américaine est un argument fort des opposants à la discrimination positive ethnique. Ils ne veulent en aucun cas échanger la « communauté des citoyens » contre une cristallisation (notamment juridique) des communautés en leur accordant des droits particuliers. Alors même que l'on éprouve une faible conscience « ethnique », il pourrait devenir intéressant de revendiquer son appartenance à sa communauté d'origine pour avoir accès à des « privilèges compensatoires ». [...] La fragmentation de la communauté nationale qui en résulterait inévitablement est fréquemment dénoncée. [...]

Toutefois, en France, la loi sur la parité représente une forme de discrimination positive particulièrement radicale puisqu'il s'agit, à terme, d'obtenir l'égalité parfaite des hommes et des femmes en matière de représentation politique. Ainsi, pour les élections législatives, la loi prévoit de pénaliser financièrement les partis politiques qui n'auront pas présenté 50% de candidats de chacun des deux sexes. Dans ce cadre sans obligation stricte, la part des femmes députées a très peu augmenté : 12,3% en 2002 contre 10,9% en 1997. Les partis continuent de préférer voir l'aide versée par les pouvoirs publics amputée plutôt que de respecter les obligations liées à la loi sur la parité. Ces chiffres s'expliquent également par le fait que les partis politiques choisissent souvent de présenter des femmes dans des circonscriptions qui ont très peu de chances de « basculer ». Par contre, lorsque la loi a un caractère incontournable, le changement est très significatif. Par exemple, les listes présentées aux élections municipales ne respectant pas la parité sont tout simplement rejetées. Résultat, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la proportion de femmes élues conseillères municipales a doublé en 2001 avec 47,5% contre 25,7% en 1995. [...]

Dans l'enseignement supérieur, constatant que le concours d'entrée n'assure pas une véritable égalité des chances – les bacheliers qui réussissent sont à 81,5% des « milieux supérieurs » et à 3% des « milieux modestes » -, le directeur de Sciences-Po Paris s'est engagé dans cette innovation afin d'accroître la diversité sociale de son recrutement. En trois ans, ce sont 87 lycéens qui ont ainsi pu être admis à l'IEP. Il est fondamental de préciser que ces élèves ont eu accès à des places supplémentaires sans quotas ; les candidats « classiques » ne sont pas lésés, ce qui diminue fortement les sentiments de frustration et de ressentiment. Après une brève période d'adaptation durant laquelle ils furent « stigmatisés » (« génération ZEP »), les étudiants qui ont bénéficié de cette voie parallèle se sont parfaitement intégrés (participation active à la vie associative de l'école, élus délégués...). Soumis aux mêmes obligations de scolarité à l'intérieur de l'IEP, que ce soit en termes d'examens ou d'assiduité, ils obtiennent des résultats en tout point comparables à ceux qui ont emprunté la voie traditionnelle. Sans compter que cela a considérablement redynamisé les lycées des ZEP concernées.
(Source : Eric Keslassy, *La discrimination positive aux Etats-Unis et en France*, Ecoflash n° 194, décembre 2004)

4 – Contre le dogme de l'universalité qui, depuis 1945, a présidé à la redistribution, il est de plus en plus question de « donner plus à ceux qui ont moins ». Compte tenu des contraintes budgétaires imposées par les engagements européens, cela suppose nécessairement de donner moins à ceux qui ont plus. Un débat récent a pu opposer les tenants de cette conception élargie de la discrimination positive aux défenseurs de l'universalisme : à la fin de l'année 1997, le gouvernement de Lionel Jospin s'est prononcé pour la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. L'objectif était de passer outre l'égalité pour mieux l'atteindre. Le principe de l'égalité de la « valeur » des enfants, les impératifs démographiques, et surtout la pression des associations familiales n'acceptant aucune entorse à l'universalité, avaient fini par faire capoter le projet. Au-delà de ces arguments spécifiques, la tendance au ciblage des prestations sociales est soumise à une critique importante : accoutumance à l'assistance et développement de l'irresponsabilité chez les bénéficiaires de cette logique sont ainsi dénoncés. On parle même d'un « effet boomerang » : la sélectivité des aides provoquerait un fort sentiment d'exaspération chez les plus aisés qui ne comprennent pas les privilèges accordés aux plus démunis.

(Source : Eric Keslassy, *La discrimination positive aux Etats-Unis et en France*, Ecoflash n° 194, décembre 2004)

Q1 – Quelles sont les populations concernées par le principe de la discrimination positive ?

-
-
-
-

Q2 – Quels sont ses différents moyens ?

-
-
-
-
-

Q3 – Quels sont les résultats de cette politique ?

-
-
-

Q4 – Quels sont les dangers que peut engendrer une telle politique ?

-
-
-
-
-

Q5 – Existente-ils des moyens universalistes pour lutter contre les discriminations ?

-
-

3 – L'égalité des chances est-elle suffisante pour construire une société juste ?

1 – Après les émeutes de novembre 2005, un nouvel horizon de justice paraît s'imposer à tous : l'égalité des chances. Comment ne pas y être favorable tant il est évident que, dans les sociétés démocratiques affirmant l'égalité fondamentale des individus, l'égalité des chances est la seule manière de produire des inégalités justes, c'est-à-dire des inégalités tenant au mérite de chacun, à son travail, à sa vertu et à sa liberté puisque chacun doit être libre de mettre son propre mérite à l'épreuve. L'égalité des chances et la méritocratie qui lui ressemble comme une sœur sont les seules figures de la justice acceptables dans une société où nous sommes égaux tout en occupant des positions sociales inégales.

L'affaire est donc entendue : il faut d'autant plus lutter pour l'égalité des chances que notre société reste scandaleusement «aristocratique», dominée par la reproduction des rentes, des héritages et des privilèges, par la reproduction de la pauvreté et de l'exclusion et par toutes les ségrégations qui interdisent aux femmes, aux minorités, aux enfants de migrants, aux handicapés, d'entrer dans une compétition équitable.

(François Dubet, sociologue et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, *Libération*, jeudi 12 Janvier 2006)

Q1 – Pourquoi l'égalité des chances est-elle présentée comme l'horizon indépassable de la justice sociale ?

-
-

2 – Mais ce n'est pas parce que l'égalité des chances est si essentielle que nous devons ignorer les difficultés et les limites de ce principe cardinal de justice. La première d'entre elles est de savoir si nous sommes véritablement capables de construire une égalité des chances «pure», neutralisant les effets de la naissance et des inégalités sociales sur l'accomplissement du mérite des individus. Sans doute faut-il viser cet objectif, mais tout devrait nous conduire à être prudent en la matière car, après tout, l'ensemble des recherches sociologiques conduites en France et ailleurs montre que ni l'école ni le marché du travail ne parviennent à effacer les effets des inégalités sociales. Il serait sage de ne pas être totalement naïf si l'on ne veut pas préparer des lendemains amers et l'expérience de la massification scolaire devrait nous instruire.

Pour aussi peu contestable qu'elle soit, l'égalité des chances ne vise pas à produire une société égalitaire, mais une société dans laquelle chacun peut concourir à égalité dans la compétition visant à occuper des positions inégales. En cela, ce fut longtemps un thème de droite opposé aux idéaux d'une gauche cherchant d'abord à réduire les inégalités entre les positions sociales. Imaginons que l'accès différentiel aux diplômes, aux emplois, aux revenus, à l'influence, au prestige... procède d'une pure égalité des chances, d'un strict mérite, d'une stricte performance individuelle : est-ce que la répartition de ces divers biens serait juste pour autant ? Serait-il juste que les vainqueurs possèdent toutes les ressources et que les autres n'en aient aucune sous le seul prétexte qu'ils auraient moins de mérite ? Une société construite sur une égalité des chances parfaitement juste pourrait, en même temps, être parfaitement inégalitaire. Autrement dit, le principe de l'égalité des chances n'est acceptable que si l'on prend soin de le situer dans un espace des inégalités sociales elles-mêmes acceptables. Sans cela, l'égalité des chances peut n'être qu'une idéologie de vainqueurs justifiant leur succès au nom de leur mérite. L'orgueil des élites issues des compétitions économiques et scolaires montre aisément que l'égalité des chances peut être, à la fois, une forme de justice et une manière de légitimer de plus grandes inégalités puisque celles-ci sont produites par un principe indiscutable. Dès lors, l'égalité se retourne contre elle-même.

Dans ce cas : malheur aux vaincus ! Leur sort peut être d'autant plus cruel que la réalisation de l'égalité des chances les rend responsables de leur propre défaite. Si chacun a eu la même chance que les autres de réussir et de se saisir des opportunités offertes à tous, ceux qui échouent dans la mise en oeuvre de leur mérite ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils ne peuvent pas se consoler ou se révolter en invoquant le destin, les dieux ou le capitalisme. Ils ne sont pas condamnés aux emplois les plus précaires et les plus mal payés à cause de la fatalité de leur naissance et de l'injustice de la société, mais à cause de leur absence de mérite. Ce scénario n'est pas une fiction quand nous voyons combien les élèves en échec développent une amertume et du ressentiment contre l'école parce qu'aux yeux de tous, et à leurs propres yeux aussi, ils ont effectivement moins de mérite, de courage, de talent, d'intelligence que tous les autres qui ont su réussir. Obligés de reconnaître leur défaite, écrasés par leur indignité, ils cassent le jeu ou ne jouent plus.

Puisque l'égalité des chances implique nécessairement l'affirmation du mérite, on pourrait se demander si le mérite existe vraiment. Faut-il sanctionner les performances objectives, faut-il sanctionner les efforts ? Sommes-nous certains que nos succès et nos échecs dans l'égalité des chances sont les conséquences de notre liberté plus que de nos gènes, plus que du hasard, plus que de la myriade des relations et des histoires qui nous constituent sans que nous le sachions ? Au fond, si nous méritons nos succès et nos échecs, nous ne méritons pas forcément les vertus et les handicaps qui nous font triompher ou échouer.

(François Dubet, sociologue et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, *Libération*, jeudi 12 Janvier 2006)

3 – Mais le fait qu'un principe de justice soit excellent ne signifie pas qu'il n'entraîne pas, à son tour, d'autres injustices. Le consensus actuel sur l'égalité des chances méritocratiques ne doit pas nous aveugler sur les conséquences de sa mise en oeuvre. Les politiques de l'égalité des chances qui se développent depuis quelques années ont les yeux rivés sur les élites. Si nous sommes indignés par la faible part des enfants de travailleurs et des enfants issus des minorités discriminées parmi les élèves des classes préparatoires et des grandes écoles, nous le sommes beaucoup moins par leur surreprésentation dans les filières scolaires les moins valorisées leur promettant les emplois les plus précaires, les plus mal payés et les plus pénibles : près de 80 % des élèves en CAP sont d'origine populaire. Nous sommes plus sensibles à la diversité dans les grandes écoles que dans la grande distribution et les travaux publics. Autrement dit, nous faisons comme si l'accès de minorités sociales et culturelles méritantes à l'élite allait changer l'ordre des choses. On le croit même si fortement que nos dirigeants ont pu affirmer que l'accès aux grandes écoles de quelques jeunes venus des quartiers défavorisés finirait pas régler la question sociale.

Or ce tropisme élitiste repose sur une illusion statistique : les élèves défavorisés et méritant d'être aidés par des dispositifs spéciaux se comptent, au mieux, par centaines, alors que les autres se comptent par centaines de milliers. Ce n'est pas critiquer les dispositifs spéciaux d'accès aux classes préparatoires que de rappeler qu'ils touchent quelques centaines d'individus pendant que 150 000 élèves quittent l'école sans aucune qualification. Ce déséquilibre résulte du modèle même de l'égalité des chances méritocratiques dans lequel les inégalités entre les positions sociales sont moins en cause que l'équité des conditions de l'accès à ces inégalités.[...]

Plus les diplômes déterminent les parcours professionnels, plus ils ont une forte emprise, plus les élèves et leurs familles accentuent la compétition scolaire afin de creuser les petites différences scolaires qui feront les grandes différences sociales. Et plus l'école est perçue comme une compétition utilitariste continue, moins elle est égalitaire. En théorie, l'égalité des chances supposerait que les classes favorisées aient la courtoisie de demander à leurs enfants de laisser un peu de place aux nouveaux concurrents du mérite. Dans les faits, elles développent toutes les stratégies de distinction et toutes les manières de garder leurs avantages scolaires devenus indispensables à leur reproduction sociale.

Au bout du compte, on constate que plus les diplômés fixent les positions sociales et les revenus au nom de la méritocratie, plus la reproduction des inégalités sociales est forte : en France, où l'emprise des diplômés est élevée, 40 % du revenu des enfants est déterminé par celui des parents, alors que ce taux est de moins de 20 % en Suède, où le poids des diplômés est moins décisif.

Si l'on pense que l'école a pour vocation centrale de distinguer le mérite des élèves et si on croit que ce mérite est juste et décisif, la vie scolaire s'apparente à une vaste compétition distinguant progressivement les vainqueurs et les vaincus aux dépens des dimensions proprement culturelles de l'éducation. Les enquêtes internationales montrent que les systèmes scolaires qui adhèrent fortement à ce modèle sont aussi ceux dans lesquels les élèves ont le moins confiance en eux, sont les plus pessimistes et les moins confiants dans les institutions. De ce point de vue, la France est dans le peloton des pays les moins bien placés.

A terme, le parcours scolaire s'apparente à une longue compétition sportive dans laquelle on ne rejouerait pas les matchs, à une compétition cruelle parce que toute la vie en dépend. Dans ce cas, l'orientation négative, l'orientation par l'échec et la distance à la norme d'excellence méritocratique, devient la règle : on comprend que les élèves aient de moins en moins le moral et que beaucoup d'entre eux décrochent quand ils découvrent qu'ils sont engagés dans un jeu où ils sont sûrs de perdre. Comment ne pas voir aussi que ceux qui savent qu'ils perdront le match résistent à un sentiment d'humiliation diffus en retournant contre l'école la cruauté d'une conception de la justice sociale ?

(François Dubet, sociologue et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, *Le Monde* du 1 décembre 2009)

Q2 – Quelles sont les principales critiques que fait l'auteur à la notion d'égalité des chances ?

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

3 – Mais, sauf à devenir perverse, sauf à devenir une forme élégante de darwinisme social ou, plus vraisemblablement, sauf à devenir une liturgie, l'égalité des chances doit être associée à d'autres principes de justice. La lutte pour l'égalité des chances ne peut pas faire l'économie du combat pour la réduction des inégalités sociales, des inégalités des positions et des ressources. Non seulement c'est la meilleure manière de se rapprocher de l'horizon de l'égalité des chances lui-même, mais c'est aussi la seule façon d'offrir des garanties et une égalité sociale fondamentale à ceux qui échouent dans la compétition égalitaire, fût-elle juste. Autrement dit, il faut définir les inégalités tolérables engendrées par l'égalité des chances et définir les biens, la dignité, l'autonomie, la santé, l'éducation... qui doivent être offerts à chacun indépendamment de son mérite et, surtout, de son absence de mérite. En ce sens, la gauche ne saurait totalement attacher son projet et son destin à celui de l'égalité des chances car, même s'il devenait juste que certains soient plus mal payés, plus mal logés et plus mal instruits que d'autres, il serait injuste qu'ils soient trop mal payés, trop mal logés et trop mal instruits. Pour être justes, les conséquences inégalitaires de l'égalité des chances et de la méritocratie doivent donc être sérieusement limitées.

Parce que l'égalité des chances reste le pivot d'une distribution juste des individus dans des positions sociales inégales, elle risque de transformer la vie sociale en une sorte de compétition continue dans laquelle chacun serait le concurrent, sinon l'ennemi de tous, afin d'acquérir des positions et des ressources relativement rares. Sur ce point, l'évolution du système scolaire est sans ambiguïté : chacun y recherche la performance et l'utilité à travers les meilleurs établissements, les meilleures filières, les meilleures formations, c'est-à-dire les plus rentables, quitte à ce que les plus faibles soient relégués et à ce que la culture elle-même soit ramenée à son efficacité sélective. Pour être juste et vivable, une société ne peut se réduire à cette sorte de compétition permanente et d'autant plus permanente qu'elle serait juste, à une société dans laquelle chacun ne serait que l'entrepreneur de lui-même. Pour cette raison, la justice ne consiste pas seulement à réduire les inégalités de position, elle conduit aussi à faire que ces positions soient les meilleures possibles en permettant à chacun de construire la vie qui lui semble bonne. Alors, les «vieux» thèmes de la qualité du travail, du logement et de la ville, de la qualité de l'éducation, de la civilité des relations, doivent contribuer à la formation d'une société moins injuste.

(François Dubet, sociologue et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, *Libération*, jeudi 12 Janvier 2006)

Q3 – Que propose François Dubet pour compenser les insuffisances de l'égalité des chances ?

-
-
-

B – Faut-il lutter contre les inégalités ?

1 – L'égalité limite la croissance économique et les libertés

1 – Trois arguments sont généralement avancés par les défenseurs des inégalités.

Selon le premier, l'égalité serait synonyme d'uniformité : elle coulerait tous les individus dans le même moule, elle les réduirait à un modèle unique, elle les stéréotypait. Bref, l'égalitarisme serait nécessairement niveleur et ce nivellement se produirait évidemment par le bas. L'inégalité est alors défendue au nom du droit à la différence ; mis essentiellement en avant par la "nouvelle droite", l'argument se retrouve à l'occasion sous la plume des libéraux.

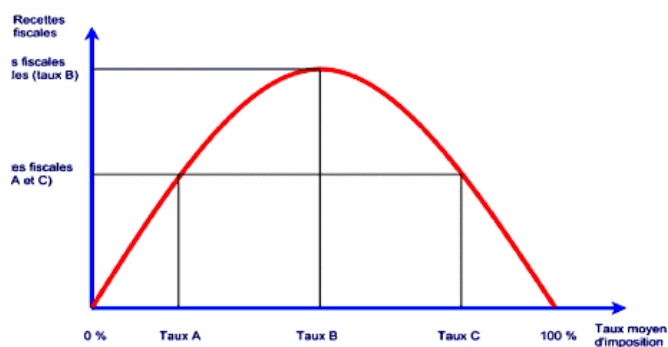
Le deuxième argument est que l'égalité serait synonyme d'inefficacité. En garantissant à chacun une égale condition sociale elle démotiverait les individus, ruinerait les bases de l'émulation et de la concurrence qui constituent le facteur premier de tout progrès ; l'égalitarisme serait nécessairement contre-productif, stérilisant, tant pour l'individu que pour la communauté. Certes, reconnaissent les libéraux, qui défendent surtout cet argument, la concurrence et le marché sont la rançon à payer pour l'efficacité globale de l'économie, elles profitent en définitive à tout le monde, aussi bien aux "perdants" qu'aux "gagnants" !

Enfin, l'égalité serait synonyme de contrainte, d'aliénation de la liberté. Liberticide, elle le serait tout d'abord en obligeant chacun à se couler dans le même moule unificateur, en faisant fi du "libre jeu des différences". Liberticide, elle le serait encore en portant atteinte au "libre fonctionnement du marché" : en bridant la capacité et l'esprit d'entreprise, en dérégulant les autorégulations spontanées du marché par la réglementation administrative, en se condamnant du même coup à étendre et complexifier sans cesse cette dernière, jusqu'à enserrer l'économie et la société entières dans les rets d'une bureaucratie tentaculaire. En définitive, entre liberté politique et égalité sociale, il y aurait incompatibilité voire antagonisme. (Source : A.Bihr et R.Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros 1999)

2 – *j'ai reçu, hier, une lettre d'un ami, économiste américain qui travaille à Washington, que je vous livre : "Mais quand allez-vous finir par abandonner votre vieille morale qui vous pousse à vous porter constamment au secours des faibles, des blessés et des pauvres ? Il faut aider les riches ! Oui, les riches ! Il faut que l'Etat les soutienne, leur accorde attentions, faveurs et de considérables baisses d'impôts. Pensez efficacité, pour une fois. Aujourd'hui, la classe capitaliste est celle qui investit, qui innove, qui prend les risques et qui élève la croissance. Et cette croissance plus forte, la société dans son ensemble en profite, y compris les pauvres. Ils ont des miettes, dites-vous ? Soyez réaliste : ce sont des miettes certes, personne ne le nie, mais ces miettes sont supérieures à celles que reçoivent les pauvres des politiques d'aides que vous vous acharnez à maintenir en Europe. A vouloir à tout prix s'occuper des plus nécessiteux, on se prive d'une dynamique de croissance forte et l'on enfonce tout le monde, y compris, finalement, les pauvres. Regardez les Etats-Unis. L'adoption d'un capitalisme "patrimonial" et les baisses d'impôts de Ronald Reagan ont engagé une révolution conservatrice qui a provoqué un tournant historique dans la distribution des richesses. Le recul des inégalités amorcé dans les années 1930 s'est arrêté, et les écarts sont repartis à la hausse. OK. Et alors ? Le pays, menacé de toutes parts dans les années 1980, est devenu aujourd'hui l'hyperpuissance qu'on sait. L'URSS marxiste est morte. Le Japon planificateur est durablement dans les choux. L'Europe social-démocrate végète. L'Amérique a créé des dizaines de millions de nouveaux emplois de qualité et terrassé le chômage. Nous investissons des fortunes dans la recherche, dominons toutes les technologies de pointe, monopolisons les meilleurs artistes, sportifs et savants de la planète. Et la pauvreté ? J'y viens. Vous serez d'accord : la meilleure façon de la faire reculer n'est pas de verser des subsides mais de créer plus d'emplois et d'améliorer les salaires grâce à de forts gains de productivité. Or c'est ce qui se passe aux Etats-Unis. Résultat : la proportion des Américains vivant sous le seuil dit de pauvreté est revenue de 15 % en 1990 à 12 % en 2001. Pour la première fois, le chômage des Noirs est passé sous la barre des 10 %. Et la pauvreté est un phénomène relatif : comme le notait l'économiste Daniel Cohen dans vos colonnes, la richesse moyenne des Européens qui se rapprochait de celle des Américains a été distancée depuis vingt ans. L'écart est revenu de 10 % à 40 %. Autrement dit, il vaut largement mieux être un Américain pas aidé qu'un Européen aidé...Convaincu ? Vous feriez mieux de nous emboîter le pas, car nous allons continuer. Le plan de soutien de "la croissance et l'emploi" annoncé par George W. Bush cette semaine va nous donner un nouvel avantage. Oh, je vous vois venir ! Vous allez me dire, en référence aux calculs de l'Urban Institute, que 42 % des 647 milliards de dollars sur dix ans du plan Bush vont aller au 1 % des Américains les plus riches. Qu'un ménage qui gagne 1 million de dollars épargnera 32 000 dollars et qu'un autre, sans enfant, vivant avec 21 000 dollars ne touchera que 47 dollars. Que la suppression totale de l'impôt sur les dividendes, mesure-phare du plan, ne concerne pas M. Tout-le-Monde, qui a mis son épargne dans un fonds de pension, mais va profiter aux très gros actionnaires. OK. Mais justement ! Le plan va conforter les investisseurs, à un moment d'incertitudes après la baisse de la Bourse et avec la guerre qui se profile. Il va encourager l'investissement et l'épargne dont l'économie américaine, trop tournée vers la consommation, manque. Bref, il redonne de l'élan et nous permettra de maintenir notre croissance 1,5 % au-dessus de la vôtre. Comprenez enfin : il faut valoriser ceux qui vont de l'avant. Votre égalitarisme dépassé cause votre déclin.*

(Source : Eric Le Boucher, *Le Monde*, 15 Janvier 2003)

3 – La courbe de Laffer



4 – Toute mesure qui fonde la charité sur une base permanente et qui lui donne une forme administrative crée une classe oisive et paresseuse, vivant au dépens de la classe industrielle et travaillante...[...] Je suis profondément convaincu que tout système régulier, permanent, administratif, dont le but sera de pourvoir au besoin du pauvre, fera naître plus de misères qu'il n'en peut guérir, dépravera la population qu'il veut secourir et consoler, réduira avec le temps les riches à n'être que les fermiers des pauvres, tarira les sources de l'épargne, arrêtera l'accumulation des capitaux, comprimera l'essor du commerce, engourdira l'activité de l'industrie humaine, et finira par amener une révolution violente dans l'État, lorsque le nombre de ceux qui reçoivent l'aumône sera devenu presque aussi grand que le nombre de ceux qui la donnent. (Source : A. de Tocqueville, *Oeuvres complètes*, tome 1, Gallimard, 1991)

Q1 – Quels sont les arguments des libéraux qui plaident en faveur de l'inégalité économique ?

-
-
-

Q2 – Quels sont les arguments des libéraux pour dénoncer les politiques de réduction des inégalités ?

-
-
-

Q3 – En quoi l'exemple américain vient-il renforcer cette thèse libérale ?

-
-

2 – Les inégalités menacent la cohésion sociale et l'efficacité économique

1 – *Je lui ai répondu ceci* : "Je ne suis pas certain, à lire les réactions des milieux concernés par le plan Bush, qu'il parvienne à son objectif de soutien de la croissance. D'autres mesures, des aides plus directes aux entreprises et aux épargnants, paraissent meilleures. Mais on verra. J'en viens au fond : les inégalités sont-elles, dans une économie tirée essentiellement par l'innovation, facteur de dynamisme ? Est-ce la raison pour laquelle l'Amérique distance l'Europe ? Cher Tom, le chômage a été réduit autant sinon plus qu'aux Etats-Unis dans certains pays européens comme la Suède ou les Pays-Bas, qui ne sont pas des modèles d'inégalités, au contraire. Mais, j'en conviens, la croissance est supérieure de votre côté de l'Atlantique, et votre regain de puissance rend difficile le rejet total de votre argumentation. C'est d'ailleurs l'objet de toutes les réflexions sur le "modèle européen" que d'essayer de marier, à notre façon, égalité et dynamisme. Nous n'y sommes pas parvenus. Loin de là. C'est vrai. Mais, de votre côté, l'avenir ne paraît pas si rose. L'Amérique fabrique une nouvelle lutte des classes, de trois classes : les pauvres, la classe moyenne et les super-riches. Le problème n'est pas qu'il y ait des riches de plus en plus riches. Le neuf n'est pas qu'il y ait des pauvres. Mais que la classe moyenne se déchire et que la majorité – ceux qui par manque de formation ou d'assurance personnelle ont peur d'aller de l'avant – rejette la compétition et les conditions précaires qu'on leur impose. Vous tiendrez plus longtemps que nous par votre foi en l'avenir, mais votre modèle est instable. Je parle de politique et de démocratie, pas de morale."

(Source : Eric Le Boucher, *Le Monde*, 15 Janvier 2003)

2 – À la fin de la Théorie générale, Keynes exprime le point de vue selon lequel l'inégalité des revenus est excessive dans la société de son temps. Keynes ne nie pas que l'inégalité puisse constituer une incitation au dynamisme économique des individus, mais il affirme que le même résultat peut être obtenu avec une inégalité moins forte. Mais au delà de ce jugement politique, la macroéconomie keynésienne offre un fondement théorique à la redistribution des revenus. Reprenant les intuitions de Thomas Robert Malthus, Keynes se préoccupe essentiellement du risque d'insuffisance de la demande globale adressée à l'économie. Un excès d'épargne et de thésaurisation, un développement des placements spéculatifs au détriment de l'investissement peuvent conduire à une situation cumulative de sous-emploi et de contraction de l'offre. La montée du chômage et la baisse des revenus conduit à une diminution de la demande qui déprime encore l'économie. C'est le cercle vicieux de la dépression et de la déflation.

Pour lutter contre une telle situation, Keynes propose une socialisation de l'investissement, mais aussi la mise en place d'une redistribution des revenus. Si on prélève des impôts et des cotisations sociales sur les titulaires de revenus élevés (à faible propension marginale à consommer) et qu'on les transfère à des titulaires de revenus faibles (à forte propension marginale à consommer), on accroît la demande de consommation des ménages, donc la demande globale, l'investissement, etc. Une opération de redistribution réduisant les inégalités est donc susceptible de déclencher un mécanisme d'accélération, d'élever le niveau de l'activité économique et constitue donc un jeu à somme positive.

(Source : Alain Beitone, *Egalité, équité et répartition des revenus*, Univ-Aix.fr, 1999)

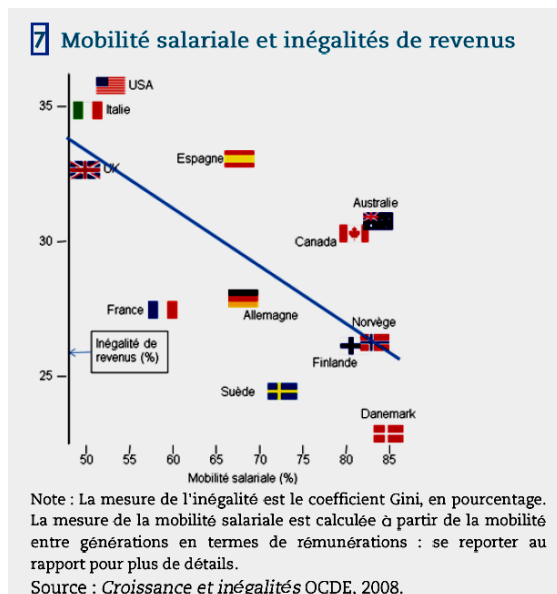
3 – Le deuxième argument présuppose bien évidemment la “guerre de tous contre tous”, caractéristique de l’économie capitaliste, en présentant cette dernière comme un modèle indépassable d’efficacité économique. Les inégalités issues du marché entraînent pourtant un incroyable gâchis social : elles stérilisent l’initiative, la volonté, l’imagination et l’intelligence, le désir de se réaliser dans une tâche personnelle et/ou socialement utile, en un mot les talents de tous ceux dont elles aliènent l’autonomie, de tous ceux dont elles font des individus condamnés à obéir, à se soumettre, à subir, ou qu’elles excluent purement et simplement de la vie sociale normale. Mesure-t-on, par exemple, ce formidable gaspillage de richesse sociale (sans compter la somme de désespoir individuel) que constitue le chômage de masse ? L’économie ne serait-elle pas globalement plus efficace si la force de travail de tous ses membres était utilisée ? Ou encore si une formation de haut niveau était assurée à tout le monde, plutôt qu’à une minorité de privilégiés ? En outre, estime-t-on ce que coûte à la société sous forme d’anomie, de déviance, de révolte destructrice, etc., l’inévitable résistance aux inégalités de la part de ceux qui les subissent ? Autant de coûts qu’une société égalitaire économiserait dans une très large mesure en renforçant sa cohésion, en approfondissant l’acceptation de ses règles par ses membres. C’est l’inégalité qui est contreproductive et c’est l’égalité qui est facteur d’efficacité.

(Source : A.Bihr et R.Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros 1999)

4 – On nous dit à la fois que les prélèvements (impôts, cotisations) découragent l’activité, et que les prestations sociales (allocation chômage notamment) ont les mêmes résultats. Il y a là un brin de contradiction : si un prélèvement – transfert négatif – est désincitatif, pourquoi un versement – transfert positif – n’aurait-il pas l’effet inverse ? Faut-il croire que toute intervention, quel que soit son sens, aura invariablement un contrecoup néfaste sur l’activité ?

Il est utile, à ce point, de se tourner vers la théorie micro-économique. Celle-ci nous enseigne à distinguer deux effets simultanés : l’effet de substitution et l’effet de revenu. L’effet de substitution, tout d’abord, est celui auquel on se réfère implicitement lorsque l’on parle de désincitation liée aux prélèvements. Un alourdissement du taux d’imposition du revenu réduit la valeur réelle de l’heure de travail, par rapport aux autres affectations possibles du temps (travail domestique, loisirs...) ; d’où une incitation à travailler moins, à substituer à l’activité salariée d’autres utilisations du temps. Mais les mécanismes sont plus complexes : dans le même temps, la pression fiscale accrue a pour effet de diminuer le revenu réel de l’agent. En réponse, celui-ci sera incité à travailler plus, pour compenser le manque à gagner ; c’est l’effet revenu.

(Source : Pierre-André Chiappori, *Justice sociale et inégalités*, Esprit 1992)



Q1 – Quels sont les arguments en faveur d’une réduction des inégalités ?

-
-
-
-
-
-
-
-

Q2 – Les pays les plus égalitaires sont-ils les moins efficaces économiquement ?

-
-
-
-
-